



Dans le secteur ferroviaire comme ailleurs,

le 31 mars nous serons en grève et dans la rue !

Le 31 mars, les organisations syndicales qui refusent la destruction du Code du travail appellent à une journée de grève et de manifestations. C'est une nouvelle étape dans la construction du rapport de forces qui doit nous permettre d'obliger le gouvernement à retirer le projet de loi des patrons.

Le 31 mars, les salariés du secteur ferroviaire prendront toute leur place dans le puissant mouvement interprofessionnel ; d'autant plus que nous sommes confrontés à la remise en cause de nos acquis, à travers le projet de décret ministériel sur l'organisation et le temps de travail et à travers les négociations de la future convention collective.

- ➔ Il est possible d'améliorer le Code de travail au lieu de le détruire.
- ➔ Il est possible d'améliorer la réglementation du travail de tous les salariés du secteur ferroviaire au lieu de les détériorer.

La réussite de la grève du 9 mars à la SNCF, les manifestations interprofessionnelles, ce qui se prépare pour le 31 mars créent les conditions d'une victoire sociale sur les forces réactionnaires.

Nous appuyons l'appel lancé par des centaines de syndicalistes CGT, Solidaires, FSU, CNT-So CNT, LAB, CFDT, FO, UTG... (www.onbloquetout.org) :

[...] *le 31 mars, la grève interprofessionnelle est à l'ordre du jour. Cette grève doit être activement préparée et nous pouvons profiter pour ça du calendrier d'action qui se dessine jusque-là pour renforcer la mobilisation. La seule manière de gagner et de faire plier le gouvernement, c'est de bloquer l'économie. Les travailleurs et les travailleuses doivent en effet prendre leurs affaires en mains dans cette lutte et ne doivent pas s'en remettre à des politiciens ou politiciennes qui n'ont que les élections de 2017 en vue. Et pour bloquer l'économie, ce qu'il faut c'est d'abord réussir la grève du 31 mars et préparer sa généralisation et sa reconduction partout où c'est possible dans les jours et semaines qui suivront ! Alors nous obtiendrons le retrait du projet de loi El Khomri. Alors nous pourrons préparer la contre-offensive, NOTRE contre-offensive en popularisant des revendications qui permettent de rassembler, sur lesquelles les équipes syndicales pourraient s'engager ensemble, à la base et dans l'unité [...]*

Dès maintenant, discutons des suites du 31. La fédération SUD-Rail a déposé un préavis de grève, à compter du 30 mars au soir pour une durée de deux mois. C'est un outil pour construire le nécessaire mouvement reconductible, tous services, qui nous permettra de gagner ! L'unité syndicale en est un autre : nous nous y attelons.

C'est aux grévistes de décider de la forme et de la durée de leur mouvement. Le 31 et ensuite : discutons et décidons en assemblée générale, agissons ensemble pour gagner !

L'allongement du temps de travail, le renforcement de la précarité et la suppression de droits individuels et collectifs de celles et ceux qui ont un emploi n'a jamais permis et ne permettra jamais aux chômeurs et chômeuses d'avoir du travail. Les patrons, les ministres et autres politiciens qui disent cela mentent. Au contraire, il faut réduire le temps de travail, renforcer les droits sociaux, s'attaquer aux profits des patrons, des actionnaires et des banquiers : alors, nous aurons créé les conditions permettant de proposer un emploi stable, socialement utile, à tous et à toutes.

Le décret doit reprendre au minimum les taquets du RH 0077 de la SNCF. La convention collective doit être applicable à tous les salariés du secteur ferroviaire et saurait être inférieur au Statut SNCF et au RH 0077 (qui sont améliorables). C'est indispensable pour combattre le dumping social et éviter la détérioration de nos conditions de travail.